



LISTE DE PROGRAMMES DE SUBVENTION EN ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE, DES INFRASTRUCTURES ET DE
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Septembre 2024



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

Plan pour une
économie
verte



Québec 

Table des matières

1. Atténuation et adaptation aux changements climatiques.....	3
2. Efficacité énergétique	5
3. Milieux naturels et infrastructures vertes.....	18
4. Transports	20
5. Gestion de l’eau et infrastructures municipales	28
6. Gestion des matières résiduelles	31
7. Autres programmes.....	33

La présente liste des programmes de subvention en environnement et changements climatiques se veut un survol et une liste non exhaustive des programmes d’aide financière disponible en date du 15 septembre 2024. Avant de débiter un projet qui pourrait être admissible à un programme présenté dans la liste ci-dessous, veuillez lire le cadre normatif applicable et contacter l’organisme ou le ministère responsable.

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES
Hydro-Québec Programme de subvention – bornes de recharge Circuit électrique	2024 12 août au 8 novembre 2025 2 janvier au 28 mars et du 11 août au 7 novembre	12 000 \$ de coûts admissibles avant taxes pour chaque borne de type SmartTow simple 24 000 \$ de coûts admissibles avant taxes pour chaque borne sur rue double	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux et les communautés autochtones • 4 bornes de recharge simples ou deux bornes de recharge de type borne sur rue double par stationnement
Fonds municipal vert Électrification des parcs de véhicules municipaux	En continu *VZE (véhicule zéro émission) et VE (véhiculé électrique)	Étude de faisabilité 50 % des coûts admissibles / max 200 000 \$ Projet d'immobilisation max 80 % des coûts admissibles (subvention et prêt combinés) max 10 M\$ (subvention et prêt combinés)	<ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité visant à évaluer la transition vers les VZE (analyse coût de possession et des émissions de GES, impacts économiques, sociaux et environnementaux de la transition, etc.) • Remplacement de véhicules à moteur à combustion interne par des VZE • Installation de bornes de recharge pour le VE • Mise à niveau nécessaire aux installations et bâtiments existants
Transports Canada Incitatif pour les véhicules zéro émission (IVZE)	En continu	Max 5 000 \$ pour les véhicules électriques à batterie, les véhicules à pile à hydrogène et les véhicules hybrides électriques rechargeables à longue portée Max 2 500 \$ pour les véhicules hybrides électriques rechargeables à autonomie à courte portée	<ul style="list-style-type: none"> • Achat ou location de véhicules zéro émission (VZE)

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES
Transports Canada Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (IVMLZE)	En continu	Max 10 incitatifs / max 1 M\$ par année civile	<ul style="list-style-type: none"> Véhicule doit être un véhicule zéro émission (c'est-à-dire avoir le potentiel de ne produire aucune émission d'échappement) Véhicules électriques à batterie, hybrides électriques rechargeables et pile à hydrogène comme des véhicules zéro émission (8 500 lbs et plus)
Ressources naturelles Canada Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro	Temporairement fermé pour les organismes d'exécution	50 % des coûts totaux / max 5 M\$ par projet pour les organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> Financement pour de plus petits projets de recharge de véhicules électriques par le biais d'organismes autorisés à redistribuer une partie du financement du PIVEZ.
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada Fonds pour le transport en commun zéro émission	En continu	Planification Max 80 % des coûts totaux admissibles Immobilisations Max 50 % des coûts totaux admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Études, modélisation et analyses de faisabilité afin de soutenir le déploiement futur d'autobus à zéro émission Acquisition d'autobus, d'infrastructures de recharge et de ravitaillement ainsi que les autres besoins en infrastructures auxiliaires
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural	En continu	Max 100 % du coût total du projet de conception / max 50 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Activités de planification des transports en commun en vue de développer des solutions de transport en commun nouvelles ou étendues Consultation publique, évaluation des besoins, études de faisabilité ou de viabilité, enquêtes et évaluations des itinéraires ou des modes de déplacements

<p>Sentier Transcanadien</p> <p>Programme de financement des sentiers</p>	<p>En continu</p> <p>*à l'exception des volets Infrastructures de sentiers et travaux de réparation majeurs, entretien mineur qui sont terminés et développement de corridors verts</p>	<p>Infrastructures de sentier et travaux de réparation majeurs Entre 7 500 \$ et 120 000 \$ selon le coût total du projet (Volet fermé)</p> <p>Signalisation et balisage de sentiers max 35 % des dépenses éligibles / max 50 \$/km ou 700 \$ à 5 000 \$ selon le projet</p> <p>Développement de destination de sentiers max 35 % / max entre 20 000 \$ et 50 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de sentier et de point d'accès, consultation et planification • Conception d'infrastructure, consultation et planification • Panneaux de départ situés aux accès principaux d'un sentier ou les kiosques • Signalisation de règlement, d'avertissement, etc. • Gestion de l'utilisation par les visiteurs • Renforcement de la capacité • Planification, études et formation • Projets de sentiers (amélioration de l'accès, caractéristiques d'accessibilité, etc.) • Réparation des dommages causés par les catastrophes naturelles, une fréquentation accrue ou la cohabitation avec la faune • Entretien général (travaux de surface, réparation de structure mineure, gestion des espèces envahissantes, etc.)
--	---	--	---

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES
<p>Sentier Transcanadien</p> <p>Programme de financement des sentiers</p> <p>(Suite)</p>		<p>Accessibilité et inclusivité sur les sentiers max 35 % des dépenses admissibles / max entre 20 000 \$ et 50 000 \$</p> <p>Entretien mineur Entre 7 500 \$ et 120 000 \$ selon le coût total du projet</p> <p>Développement de corridors verts Entre 7 500 \$ et 120 000 \$ selon le coût total du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception, consultation et planification (études environnementales, géotechniques, améliorations, etc.) • Création d'une voie réservée aux vélos • Raccordement du Sentier aux installations de transport en commun, aux centres urbains, aux écoles, etc.

5. Gestion de l'eau et infrastructures municipales

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMIS
<p>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</p> <p>Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)</p>	31 mars 2028	<p>Volet 1 - Infrastructure d'eau (éléments communs) <i>Infrastructures d'eau, incluant l'implantation de services</i></p> <p>Petite municipalité min 35 % / max 95 % Moyenne municipalité min 35 % / max 85 % Grande municipalité min 35 % / max 75 %</p> <p><i>Prolongement de conduites</i></p> <p>Petite municipalité min 15 % / max 75 % Moyenne municipalité min 15 % / max 70 % Grande municipalité min 15 % / max 65 %</p> <p>Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau min 65 % / max 80 % Max 7,5 M\$ pour les municipalités de moins de 100 000 habitants Max 15 M\$ pour les municipalités de plus de 100 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées Résorber les déficits de maintien d'actifs, appui des projets qui permettent de développer les communautés davantage en cohérence avec les bonnes pratiques en aménagement du territoire et soutien de la pérennité des services municipaux

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMIS
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH)	Appel de projets à venir Surveillez le site Internet du MAMH	À venir	Favoriser la construction d'unités de logements sociaux, abordables ou étudiants
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028	Début des programmations de travaux : novembre 2024 *Reddition de compte TECQ 2019-2024 complété avant dépôt nouvelle programmation	Municipalité de plus de 6 500 habitants : 291,33 \$ par personne Municipalité de moins de 6 500 habitants : montant forfaitaire de 500 000 \$ + une somme de 215,27 \$ par personne *selon le décret de population en vigueur le 1 ^{er} janvier 2024 **bonification de 10 % accordée si une municipalité possède un réseau d'eau potable ou d'eaux usées (PGA-EAU)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'installation, de mise aux normes et de mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux • Études et activités qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales • Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées • Travaux de résilience aux changements climatiques, de voirie locale, ceux sur les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, ceux sur les infrastructures visant le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les travaux sur les casernes d'incendie ainsi que sur les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)	31 mars 2026 Prochaine date de tombée : 15 décembre 2024	Volet Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité (ÉÉS) Remboursement de 66 % des dépenses admissibles / max 30 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est égal ou supérieur à « moyen » et de tout « barrage associé » dont l'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre qui en découlent a été délivrée par le MELCCFP après le 31 mars 2018

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMIS
<p>Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)</p> <p>Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)</p> <p>(Suite)</p>		<p>Volet Réalisation des travaux correctifs découlant d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage Remboursement de 66 % des dépenses admissibles / max 500 000 \$</p> <p>Volet Réalisation de travaux correctifs sur un barrage dont le niveau des conséquences d'une rupture est « minimal » ou « faible » et qui n'est pas un « barrage associé » Remboursement de 66 % des dépenses admissibles / max 500 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux correctifs qui découlent des recommandations de l'ingénieur responsable d'une ÉÉS d'un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est égal ou supérieur à « moyen » et de tout « barrage associé » • Travaux correctifs d'un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences en cas de rupture est « faible » ou « minimal » et qui n'est pas un « barrage associé »
<p>Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)</p> <p>Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)</p>	31 mars 2025	75 % des dépenses admissibles / max 200 000 \$	Soutient la réalisation d'actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE), dans les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR), en lien avec les problématiques prioritaires des bassins versants.

6. Gestion des matières résiduelles

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMIS
Recyc-Québec Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)	31 octobre 2024 Terminé pour le 30 juin 2025	Max 100 000 \$ par entité	Appui financier aux petites municipalités (moins de 5 000 habitants), aux communautés autochtones ainsi qu'aux territoires non organisés (TNO) afin qu'ils contribuent à détourner les matières organiques de l'élimination et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
Recyc-Québec Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	Programme en cours de révision. Nouvelle période pour déposer sera annoncée prochainement	70 % des dépenses totales admissibles Projet doit être entre 30 000 \$ et 300 000 \$ Cumul d'aide ne peut excéder 80 % du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des matières organiques résiduelles dans les établissements d'ICI de toutes tailles en vue de leur réemploi ou recyclage • Achat d'équipements nécessaires à la récupération des matières organiques résiduelles (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement), ainsi que l'achat d'équipements de conditionnement (prétraitement) • Regroupement d'ICI pour optimiser l'achat ou le partage d'équipements nécessaires à la récupération des matières organiques résiduelles ou d'équipements de conditionnement (prétraitement) • Mise en place de services de collecte dans les régions peu ou pas desservies actuellement

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMIS
<p>Fonds municipal vert</p> <p>Valorisation énergétique des déchets organiques</p>	<p>En continu</p>	<p>Analyse de rentabilité 50 % des coûts admissibles / max 100 000 \$</p> <p>Étude de faisabilité 50 % des coûts admissibles / max 200 000 \$</p> <p>Projet d'immobilisations max 80 % des coûts admissibles (subvention et prêt combinés) max 10 M\$ (subvention et prêt combinés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets consistant à produire de l'énergie à partir de gaz d'enfouissement, de digestion anaérobie ou de compostage aérobie avec récupération de chaleur • Systèmes énergétiques utilisant des matières premières organiques, y compris les résidus alimentaires • Analyse de rentabilité évaluant des systèmes et des modèles commerciaux viables de production d'énergie à partir des matières résiduelles • Évaluations techniques détaillées décrivant le concept d'un système de valorisation énergétique des déchets organiques proposé • Construction de systèmes de valorisation énergétique des déchets organiques

7. Autres programmes

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES
<p>Conseil du patrimoine religieux du Québec</p> <p>Programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux</p>	31 mars 2025	<p>Volet 1 Incubateur à projets de requalification Max 75 % des dépenses admissibles / max : 5 M\$ par projet</p> <p>Volet 2 Requalification des lieux de culte patrimoniaux Entre 50 % à 70 % des dépenses admissibles / max 5 M\$ par projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'études techniques, de plans d'affaires, et des autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants Réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes de lieux de culte patrimoniaux excédentaires en vue de faciliter leur transition vers de nouveaux usages, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.
<p>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)</p> <p>Fonds régions et ruralité (FRR)</p>	Variable en fonction des volets	<p>Volet 1 Soutien au rayonnement des régions 50 % à 90 % / 1 M\$ par année pour même projet / max 3 M\$</p> <p>Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC Variable selon les MRC</p> <p>Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale Max 250 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activités indépendamment du volume de ses activités Contribue directement à l'attractivité des milieux de vie ou au développement d'entreprises Encourage la collaboration entre les municipalités

PROGRAMMES	DATES LIMITES	MONTANTS ALLOUÉS	TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES
<p>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</p> <p>Programme d'innovation en construction bois (PICB)</p>	<p>31 mars 2027</p>	<p>Aide à la conception : 50 % des dépenses admissibles / max 400 000 \$</p> <p>Solution innovante en bois : Bâtiment non résidentiel : 50 % des dépenses admissibles / max 1 M\$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la conception d'un bâtiment non résidentiel • Solution innovante en bois